

MAIRIE DE LEOTOING

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2012

1) MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le tableau de classement des voies communales établi dans le cadre de l'ATESAT a été mis à jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2) CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le groupement de commandes formé par le Centre de Gestion et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2012. Le Centre de Gestion propose de réitérer la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

Le conseil municipal décide d'adhérer, autorise le Maire à signer la convention constitutive et donne délégation au Maire pour résilier (si besoin est) la convention.

3) TRAVAUX VC N°9 A FARREYROLLES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de la consultation pour les travaux de la voie communale n°9 à Farreyrolles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres, confirme que les travaux seront effectués par l'entreprise CYMARO pour un montant de 31 596 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

4) RESTAURATION FOUR DU VILLAGE DES LOYES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les habitants du village des Loyes proposent de réaliser des travaux à l'intérieur du four du village. Le devis des matériaux s'élève à environ 375 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la fourniture des matériaux.

5) PROJET PER A LEOTOING – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE LEOTOING ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BLESLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Blesle s'engage dans l'aménagement d'un site de découverte et d'interprétation de la biodiversité à Léotoing à travers la restauration des terrasses agricoles et de l'aménagement d'un sentier de découverte. Il s'agit du projet intitulé « Léotoing, site ressource en vallée de l'Alagnon ».

Cette opération d'aménagement étant réalisée sur des terrains communaux cadastrés E n°123 pour 4 460 m² et E n°1195 pour 900 m², il convient de procéder à leur mise à disposition gratuite à la communauté de communes du pays de blesle pour la réalisation du PER. Lecture est faite du projet de convention qui sera signé entre les deux parties.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

6) DECOMPTE GENERAL DEFINITIF ENTREPRISE LE COMPAGNON

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise LE COMPAGNON est titulaire du lot n°1 du marché public formalisé « EGLISE ». Les travaux de l'entreprise ont été réceptionnés le 27/07/2011.

Son acte d'engagement, corrigé des variantes, s'élevant à 375 939,26 € HT

Le DGD fourni par l'entreprise s'élève à 382 615,83 € HT

Le DGD corrigé par le maître d'œuvre a été ramené à 370 000,00 € HT

La commune, considérant que les prestations fournitures des documents prévues dans les pièces contractuelles n'ont pas été effectuées, entérine le montant de travaux arrêté par le maître d'œuvre à 370 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le décompte général définitif à 370 000 € HT.

7) DEGREVEMENT TAXE ASSAINISSEMENT AGRICULTEURS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application du décret n°67-945 du 24 octobre 1967 et des textes d'application, l'usager raccordé à un réseau public d'évacuation des eaux usées est soumis au paiement d'une redevance assainissement. Un abattement de la taxe d'assainissement est possible pour les exploitants agricoles à raison de 5 m³ par UGB utilisant l'eau du cézallier pour l'abreuvement des UGB.

Le Conseil Municipal se montre d'accord sur ce principe.